

XVI^e DEMAIN

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 16 avril 2013 à 17 heures 30 à la mairie du 16^e arrondissement 71, avenue Henri-Martin 75116 PARIS

Le Président remercie les adhérents venus participer à cette assemblée générale et les quelques 150 qui ont adressé leur pouvoir. Le quorum de 25 % étant largement atteint grâce à ces pouvoirs, le président ouvre la séance et constitue le bureau avec Isabelle Brun et Philippe Porté comme scrutateurs et Suzanne Babey comme secrétaire.

L'équipe de XVI^e DEMAIN a toujours besoin de renforcer ses rangs en recrutant de nouveaux bénévoles prêts à consacrer un peu de leur temps au fonctionnement de l'association. Nous lançons un appel aux adhérents en leur demandant de le faire savoir autour d'eux et notamment à ceux qui s'intéressent à la vie de l'arrondissement et à nos activités.

Approbation du Rapport financier

Le Président/trésorier commente le compte de résultat de l'exercice 2012, puis le bilan au 31/12/2012.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE	2012	2011	2010
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	10 715	10 355	8 598
Subvention	5 000	5 000	0
<i>sous total</i>	15 715		
Bénévolat	35 000		
TOTAL I	50 715	15 355	8 598
CHARGES D'EXPLOITATION			
Fournitures (consommables & divers)	591	649	410
Frais d'impression / photocopie / enveloppes	3 523	4 219	5 438
Frais postaux	1 789	1 323	1 699
Cotisations et abonnements	275	320	420
Honoraires avocats pour divers contentieux	1 000	3 504	4 543
<i>sous total</i>	7 178		
Bénévolat	5 000		
TOTAL II	42 178	10 015	12 510
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	8 537	5 340	-3912
PRODUITS FINANCIERS			
Plus-value sur cession de valeurs mobilières			10
Reprise de provisions sur valeurs mobilières			48
Intérêts Livret A	392	174	83
Autres produits financiers	143	144	148
TOTAL III	535	318	289
CHARGES FINANCIERES			
Dotation aux provisions pour dépréciation des éléments financiers		443	0
Autres charges financières	47	57	70
TOTAL IV	47	500	70
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	488	-182	219
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels divers			
TOTAL V			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL VI			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		0	0
Total des Produits (I+III+V)	51 250	15 673	8 887
Total des Charges (II+IV+VI)	42 225	10 515	12 580
BENEFICE (+) ou PERTE (-)	9 024	5 158	-3 693

ACTIF	au 31.12 2012			au	au	PASSIF	au	au	au
	Brut	Amort. & Prov.	Net	31.12 2011	31.12 2010		31.12 2012	31.12 2011	31.12 2010
Comptes d'Immobilisations						Comptes de Capitaux			
Stocks-en-cours						Report à nouveau	13 928	7 963	11 656
Comptes de Tiers						Résultat de l'exercice en instance d'affectation	9 024	5 158	-3 693
Association Coordination						Capitaux Propres	22 952	13 121	7 963
Comptes Financiers						Comptes de Tiers			
Valeurs mobilières						charges à payer		0	0
Obligations BPCE 3,88 % s	3 905		3 905	3 099	3 542				
<i>Livret A Bred</i>					0				
Livret A BRED	18 742		18 742	8 757	3 583				
<i>Compte Courant CE de Paris</i>					4 149				
compte courant BRED	305		305	1 265	838				
Total ACTIF	22 952		22 952	13 121	7 963	Total PASSIF	22 952	13 121	7 963

Produits d'exploitation

On constate une stabilité des cotisations dont le montant de base (20 €) avait été approuvé par le CA. Nous avons reçu 104 chèques d'un montant supérieur à 20 € sur les 401 règlements de 2012. Nous enregistrons 19 nouvelles adhésions en 2012 contre 39 radiations/démissions.

L'association a bénéficié d'une subvention de 5 000 €.

L'action des bénévoles est valorisée à hauteur de 35 000 €.

Charges d'exploitation

Les frais généraux de fonctionnement (hors honoraires) représentent 82 % des charges d'exploitation qui concernent essentiellement les dépenses d'impression et de diffusion des quatre bulletins trimestriels.

Les cotisations concernent les adhésions aux associations fédératrices (Plateforme, Coordination, ...)

Les honoraires réglés aux avocats sont inférieurs aux dépenses de même nature payées en 2011 (voir CR activité)

Produits financiers

La subvention obtenue ainsi que la progression du taux d'intérêt qui est passé de 2% à 2,5% en août 2011 ont permis d'améliorer le solde du livret A.

Les obligations dont l'échéance de l'emprunt est fixée au 22/12/2018 ont produit un intérêt annuel de 143 € stable.

Charges financières

Les frais facturés par la BRED (47 €) correspondent à l'accès en ligne des comptes de l'association.

Résultat d'exploitation

Le compte de résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 9 024 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Approbation du rapport d'activité

Le Président commente ensuite le rapport d'activité qui a été distribué en séance :

« Au plan administratif, le nombre de nos adhérents en fin d'année régresse légèrement :

fin 03	fin 04	fin 05	fin 06	fin 07	fin 08	fin 09	fin 10	fin 11	fin 12	fin 3/13
193	198	316	357	377	406	425	450	452	432	405

« Nous enregistrons 20 nouvelles adhésions en 2012 contre 39 radiations. Mobilisez donc vos amis par des demandes d'envoi du bulletin pour que nous stabilisions nos effectifs. Rappelons que vous êtes les moteurs de notre croissance et que notre représentativité est fonction de nos effectifs.

« Nous remercions particulièrement tous les adhérents qui nous soutiennent financièrement au-delà de la simple cotisation. En 2012, 104 adhérents nous ont envoyé une cotisation d'un montant supérieur au minimum, la moyenne de ces cotisations a été de 44 €. Au 1^{er} avril 2013, ce sont 34 adhérents pour une cotisation moyenne de 44 €. Réduction qui est la conséquence de notre conseil de soutenir directement la Coordination qui peut maintenant vous délivrer un reçu offrant une déduction fiscale.

« Le **nouveau stade Jean-Bouin** est maintenant construit. Nous n'avons plus qu'à observer la viabilité de ce stade face aux futurs stades Arena 92 à Nanterre et de la Fédération Française de Rugby dans l'Essonne.

« Sur le **Plan Local d'Urbanisme de Paris**, la Coordination a obtenu que le Conseil d'État annule les articles 6 et 7 du PLU pour les zones N et UV. Le conseil de Paris, dans sa délibération des 6 & 7 février 2012, a approuvé les nouveaux articles qui réduisent de 6 à 2 mètres la distance aux voies séparatives et qui sont un préalable nécessaire pour les constructions envisagées dans le cadre de la modernisation de Roland-Garros. La coordination, avec d'autres associations, a formé un recours contre ces nouvelles règles. La Ville a rapidement répondu au mémoire de notre avocat. L'audience s'est tenue le 21 février 2013.

« Le projet d'**extension de Roland-Garros** sacrifierait à la Fédération Française de Tennis une partie des serres d'Auteuil et le stade Hébert. Avant l'achèvement de la « concertation » décidée par la Commission Nationale du Débat Public, la FFT a approuvé le 13 décembre 2011 la Convention d'Occupation du Domaine Public proposée par la Mairie sur un périmètre de 14 hectares, pour 99 ans et pour une redevance annuelle de 3 M€, puis 6,5 M€ à terme.

Le 1^{er} février 2012, la Commission Nationale du Débat Public a donné acte à la FFT des comptes rendus de la concertation. Le bilan, présenté par le garant à la CNDP, souligne quelques critiques à l'égard du projet. La CNDP a demandé deux mois de concertation supplémentaires. En février 2012, compte tenu du résultat des débats, la Commission Nationale des Sites a approuvé le projet d'extension, avec des restrictions importantes.

Le 14 décembre, le tribunal administratif de Paris a examiné le recours formé par des associations contre la convention concédée à la Fédération Française de Tennis par la Ville. Le rapporteur public a conclu à son annulation, considérant que le Conseil de Paris n'a pas reçu toutes les informations concernant la protection du jardin botanique des serres d'Auteuil. Il conclut aussi que le loyer de 6,5 M€ est trop faible. Le 14 janvier 2013, il a ajouté une réserve consistant à demander la requalification de la convention d'occupation en convention de travaux. Le jugement promulgué le 28 février 2013 a annulé la délibération du Conseil de Paris.

Par ailleurs, la FFT annonce que le coût de son projet passera de 273 M€ à 340 M€ et que la livraison prévue pour 2016 est reportée à 2018. Rappelons que tout projet public d'un montant supérieur à 300 M€ doit passer devant la Commission Nationale du Débat Public.

XVI^e DEMAÏN a quelques doutes sur le contreprojet consistant à favoriser l'extension de Roland-Garros en couvrant un tronçon de la tranchée de l'A13. La FFT ayant toujours violé sa parole à chaque extension en profiterait, une fois la dalle réalisée, pour la traverser et investir le Bois. La solution à terme reste la délocalisation dans le grand Paris.

« Contre le permis de construire du **centre culturel Louis-Vuitton** dans le Jardin d'Acclimatation, la Coordination a obtenu quelques succès. Mais un cavalier législatif voté par le Parlement a validé le permis annulé du centre culturel Louis-Vuitton. La Coordination a alors déposé une Question Prioritaire de Constitutionnalité auprès du Conseil constitutionnel qui l'a rejeté le 24 février 2012 au nom de l'intérêt général ! La cour administrative d'appel, dans son jugement du 15 juin 2012, a validé le permis de construire estimant, en particulier, que le voile de verre ne faisait pas partie de la construction. La Coordination a porté maintenant l'affaire devant le Conseil d'État

« Le projet de parc sportif paysager sur les **pelouses de l'hippodrome d'Auteuil** a pour objectif de recaser les scolaires exclus de Jean-Bouin. Le recours gracieux de la Coordination a été rejeté par la Ville le 20 octobre 2010. Le dépôt de recours contentieux, auquel s'est joint XVI^e DEMAÏN, a été déposé fin décembre 2010. L'affaire, avec des modifications demandées par la Commission des Sites, est toujours en instruction. La réception des travaux déjà terminés a été refusée pour des questions de sécurité.

« La rénovation du **stade du Parc des Princes** s'est engagée pour une mise aux normes dans l'objectif de l'Euro 2016.

« Mais, XVI^e DEMAÏN se veut ouvert aussi aux projets des arrondissements limitrophes et aux questions générales qui intéressent tout Paris. Ainsi, nous suivons les questions ci-après :

- liaison entre le parc de Passy et le quartier de Passy
- projets immobiliers sur les anciens garages Citroën et Renault
- dossiers d'urbanisme de l'arrondissement (plate-forme d'Auteuil, Fayolle, Varize, maisons de la Radio et de Balzac, Molitor...)
- transformation des berges de la Seine en base de loisirs
- grands projets parisiens (le grand site du Champ de Mars...)
- appropriation de l'espace public et nouveau règlement des terrasses et étalages
- participation au réseau « Vivre Paris » qui veut limiter les débordements sonores nocturnes
- gestion de l'eau, la propreté, la sécurité...
- conseils de quartier du 16^e et Journées « portes ouvertes des associations » à la mairie
- « PLATEFORME des associations parisiennes d'habitants » qui nous donne une ouverture sur tous les problèmes parisiens...

« Vous pouvez retrouver tous ces sujets, détaillés, dans nos quatre derniers bulletins. Vous pouvez aussi apporter vos contributions à la « lettre » trimestrielle.

« Enfin, l'année 2012 a été marquée par la disparition de notre trésorier Valère Gros qui œuvrait avec nous depuis plus de dix ans. »

Le président rend aussi hommage à Gérard Laour, ancien Président du CLIS et administrateur de XVI^e DEMAÏN, qui vient de nous quitter et qui a beaucoup œuvré au sein du monde associatif.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité

Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Sont élus à l'unanimité pour trois ans, Suzanne Babey, appelée à succéder à Claude Muyard à la présidence de l'association, Isabelle Brun, François Douady et Françoise Manoncourt.

Le Conseil d'Administration est donc constitué de :

			Renouvellement en
Monsieur	François	DOUADY	2016
Madame	Suzanne	BABEY	2016
Madame	Isabelle	BRUN	2016
Madame	Françoise	MANONCOURT	2016
Madame	Martine	BLATIN	2015
Madame	Mireille	COUDRAY	2015
Monsieur	Bernard	DE CHAZEAX	2015
Madame	Marie	MOES	2015
Monsieur	Daniel	MORTGAT	2015
Monsieur	Claude	MUYARD	2015
Monsieur	Philippe	PORTÉ	2014
Monsieur	Marc	SERVEL de COSMI	2014

Actions en cours et questions diverses :

- Pourquoi a-t-on conservé la **façade du garage Citroën** avenue Mozart ? C'est un exemple dans l'architecture 1930 d'une première façade en béton et la Ville a décidé de le conserver
- Où en est-on de l'**extension de Roland-Garros** et du projet alternatif ? : Aucun des deux projets ne peut satisfaire la demande de place de la Fédération Française de Tennis pour être à la hauteur de ses challengers du Grand Chelem. Le risque d'une nouvelle extension ultérieure dans le Bois n'est pas exclu. La position de l'association a toujours été que Roland-Garros se délocalise dans le Grand Paris.
- Qu'en est-il du **Centre National d'Entraînement** ? Les permis de construire pour la création du mini stade Hébert, son vestiaire et la construction du CNE ont été approuvés par la mairie de Paris. Ils ont été attaqués par l'association « Horizon Verdure »
- Que va-t-il se passer avec la **Petite Ceinture**, va-t-on remettre en état la voie ferrée ? : dans le 16^e : non, pas de projet de réhabilitation. Voir l'article en p 8 de la lettre 145 d'avril 2013. Remarque sur le non entretien du chemin vert et le fait qu'il n'y ait qu'une entrée à chaque bout ce qui en fait un vrai couloir dangereux.
- Et le **tramway** ? jonction par le boulevard Suchet ? Projet abandonné.
- Les travaux de la **piscine Molitor** ont-ils commencé et à quelle hauteur vont-ils monter ? Les travaux ont commencé l'an dernier et pour une mise en service en 2014. L'hôtel de la piscine Molitor est annoncé en R + 3 (environ 15 m de haut).
- Dans le journal, pourrait-on aborder la question des **équipements sociaux du 16^e** ? Un sujet intéressant qui rejoint celui du CICA sur la famille et nous l'aborderons dans un prochain numéro.

La séance est levée à 19 h 20

Le président
Claude Muyard

Le secrétaire
Suzanne Babey